FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Sensibilisation à la problématique des abus et de la violence sexuelle

Jeudi 5 octobre et Vendredi 6 octobre 2017

> Centre d'Appui Bruxellois WTC3, 14e étage Bd Simon Bolivar 30 1000 Bruxelles Tél.: 02/552.24.14 Fax: 02/552.24.10

Nom:				٠.	 	 	 ٠.	٠.	٠.	٠.				
Prénom:					 	 	 							
Institution: .					 	 	 							
Fonction:					 	 	 							
Adresse profes	ssionn	elle	:		 	 	 							
Tél.:					 	 	 							
Fax:					 	 	 							
GSM:					 	 	 							
E-mail:					 	 	 							
Date:														



Qui sommes-nous?

Le Centre d'Appui Bruxellois a été créé par la loi du 12 mars 2000 portant assentiment de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Quelles sont nos missions?

Le CAB ASBL a pour but de :

- prévenir et lutter contre la récidive chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel ;
- jouer le rôle d'interface entre le secteur de la santé et les secteurs judiciaires et pénitentiaires conformément à l'accord de coopération susmentionné;
- favoriser la réinsertion sociale des auteurs d'infractions à caractère sexuel ;
- contribuer à une meilleure connaissance de la problématique des violences sexuelles, notamment par la réunion d'informations scientifiques, la collecte et l'analyse de données scientifiques, la participation à des recherches pluridisciplinaires, ...;
- diffuser des informations et contribuer à la formation des milieux concernés :
- remplir des missions de consultance à l'égard des secteurs judiciaires, pénitentiaires et de la santé;
- remplir les fonctions de coordination et d'intervision à l'attention des équipes spécialisées dans le traitement et la guidance des auteurs d'infractions à caractère sexuel;
- soutenir le travail de remédiation avec les victimes, réalisé par d'autres acteurs.

Agréé par le SPF Justice Avec le soutien de la Commission communautaire française



La violence sexuelle : être informé pour mieux prévenir

Beaucoup d'équipes sont confrontées en première ligne à des situations d'abus ou de violence sexuelle supposées, évoquées, voire révélées... que ce soit dans des animations d'éducation à la sexualité ou dans la relation d'aide avec des victimes et/ou des auteurs.

Comment réagir dans ces situations ? A qui s'adresser ou demander de l'aide ?

Objectifs de la formation :

- Acquérir une connaissance de base de la délinquance sexuelle;
- Connaître le réseau des intervenants pour les victimes, les auteurs et les professionnels de l'aide aux victimes et aux auteurs;
 - Être capable de mieux repérer les situations à risque;
- Mieux intervenir et ainsi mieux prévenir la réitération des actes de violence sexuelle.

Public:

Les professionnels du secteur psycho-médico-social et de l'aide à la jeunesse : centres de planning familial, services d'aide aux justiciables, centres PMS & PSE, santé mentale, associations d'aide aux victimes, services sociaux, services médicaux, maisons d'accueil, SOS enfants, aide à la jeunesse, ...

Groupes interactifs de 7 à 12 participants.

PROGRAMME

Deux journées conçues en 4 parties pour aborder les différents aspects de la délinquance sexuelle. Ces 4 parties forment un tout indissociable; elles peuvent être interverties en fonction des disponibilités des formateurs.

Introduction

- Introduction de la formation : présentation du cadre d'intervention du CAB, les accords de coopération entre la justice et la santé.

Partie 1 : victimes de violence sexuelle

- Notion de victime et de victimisation, notion de consentement.
- Indicateurs de situations à risque, conséquences de la violence sexuelle sur les victimes.
 - Réseau de professionnels ressources pour les victimes.
 - Approches thérapeutiques et préventives.

Partie 2 : auteurs de violence sexuelle

- Qui sont les délinquants sexuels ? Différents types de personnalité, fonctionnement, différentes configurations, relation auteur / victime, abus intrafamiliaux, déficients intellectuels, malades mentaux.

Partie 3: aspects judiciaires

- Types de délits pour faits de moeurs, législation nationale.
- Parcours judiciaire de l'auteur, instances judiciaires et place de la victime : enquêtes, expertises, procès, peines, mesures alternatives, Défense sociale.
 - Secret professionnel.

Partie 4: aspects thérapeutiques

- Le travail avec des justiciables sous condition de soins.
- Différentes approches des prises en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) : modèles théoriques et modalités d'intervention.
- Ressources de guidance et de traitement des AICS : équipes spécialisées et lieux de prise en charge.

EN PRATIQUE

Formateurs : Aziz Harti, Michèle Janssens et Martine Mertens (CAB), Marianne Thomas (aspects judiciaires).

Dates et horaire : formation de 2 jours : le jeudi 5 et le vendredi 6 octobre 2017 de 9h30 à 16h30. Accueil à partir de 9h.

Lieu: Centre d'Appui Bruxellois, WTC3, 14e étage, boulevard Simon Bolivar n° 30. à 1000 Bruxelles.

Prix: 200 € à verser au compte du CAB, 150 € pour les étudiants.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Renseignements et inscriptions:

Centre d'Appui Bruxellois ASBL WTC3, 14e étage Bd Simon Bolivar 30 1000 Bruxelles Tél.: 02/552.24.14

Fax: 02/552.24.10 E-mail: contact@cabxl.be

www.cabxl.be

Veuillez remplir le bulletin d'inscription au verso.

Paiement:

La somme est à verser au compte du CAB:

IBAN BE28 3751 0079 6520

Avec la mention « Nom et prénom, formation des 5 et 6 octobre 2017 »

Le paiement par virement valide l'inscription.